

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 16 mai 2017

## COMMUNIQUÉ

### PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### ----- **Création d'une nouvelle catégorie de viande bovine locale pour les veaux de huit mois**

**Le gouvernement a arrêté un projet de délibération qui propose au Congrès de créer une nouvelle catégorie dans la classification existante pour les « veaux de huit mois » qui sont produits localement.**

Les travaux de l'Interprofession Viande de Nouvelle-Calédonie (IVNC) ont conduit en 2015 à une modification de la classification des viandes bovines, avec la suppression de la catégorie « viande de jeunes bovins » qui ne correspondait plus aux attentes du marché.

Cependant, au regard des évolutions génétiques et des performances de production des éleveurs calédoniens, il s'avère que des animaux sont pénalisés par cette modification de la classification, les veaux atteignant plus rapidement qu'auparavant un poids plus élevé. Cette viande se retrouve de fait déclassée, entraînant une moindre rémunération pour l'éleveur (environ 25 % pour certaines carcasses), alors que le produit est de très bonne qualité.

De ce fait, les acteurs de la filière bovine se sont entendus au travers d'un accord interprofessionnel pour la création d'une nouvelle catégorie dénommée « veau de huit mois ». Cet ajustement de la classification conduirait à réorienter, chaque mois, sur le marché des veaux, une vingtaine d'animaux aujourd'hui classés en gros bovins. Cette mesure est sans impact sur le prix de vente de la viande de veaux pour le consommateur.

Ce projet de délibération sera soumis à la consultation du comité de l'observatoire des prix et des marges, des chambres consulaires concernées, des organisations professionnelles de la branche intéressée, de l'OCEF et de l'ERPA.

\* \*  
\*